Contrat de Location de la Salle de Réunion
Commune de Pommea

Cette salle est louée à titre de <u>salle de réunions privées et familiales</u> et il est strictement interdit d'y organiser des bals et autres événements de ce genre.

Lors d'une location vous êtes tenu de :

- **effectuer un inventaire et un état des lieux avant et après la location avec Mr Marchoix, <u>sinon toute dégradation non reconnue vous sera facturée selon le tarif en vigueur au 02 JANVIER 2009</u>**
- **de respecter la propreté des abords extérieurs de la salle ainsi que de respecter les nuisances sonores diurnes et nocturnes**
- **rendre la salle et la vaisselle propre ainsi que les lieux d'aisance**
- **rendre la salle à la date prévue en accord avec Mr Marchoix Jean-Marie**
- **de nettoyer l'intérieur du réfrigérateur inox si vous l'utilisez (le nettoyage extérieur du réfrigérateur inox est effectué par nos soins)**
- **<u>faire le tri sélectif</u> :**
  - **utiliser les sacs poubelles jaunes pour les plastiques**
  - **utiliser les sacs poubelles noirs pour les autres déchets**
  - **utiliser les poubelles vertes pour le verre et les vider au container à poubelle situé « PLACE DU JEU DE PAUME »**
  - **il est strictement interdit de mettre quelque qu'il soit hors d'un sac prévu à cet effet**
- fournir impérativement une attestation de responsabilité civile pour toute location avant la remise des clés de la salle (5 clés)
- il vous est rappelé qu'il est impossible de cuisiner ou de brancher un four électrique dans la salle ou dans la cuisine
- ne pas utiliser de scotch, punaises et pâte à fixer sur les murs, ni de cotillons en tout genre au sein de la salle
- veuillez respecter l'interdiction de fumer dans la salle, des cendriers sont mis à disposition à l'extérieur de la salle

Toute dégradation causée vous sera facturée après réparations auprès d'un artisan désigné par la commune de POMMERA.
Toute pièce manquante ou détruite lors de l'inventaire de sortie vous sera facturée selon le tarif en vigueur au 02 janvier 2009 (listing affiché dans la cuisine).
Le non respect du nettoyage de la salle ou des dégradations extérieures vous sera impérativement facturé de 50€.
La facturation se fera par le biais de la PERCEPTION D'AVESNES-LE-COMTE.

Nous vous souhaitons de passer un agréable week-end.

Pommera, le.....

Le Responsable
Mr Marchoix JM

Le Locataire
.....

Remise des clés le.....